

Ordures Ménagères et Tri Sélectif

LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
<p>Epaignes Saint Siméon</p>	<p>Cormeilles Morainville-Jouveaux La Chapelle Bayvel</p>	<p>Asnières Bailleul la Vallée Fresne-Cauverville St Pierre de Cormeilles St Sylvestre de Cormeilles</p>	<p>Cormeilles Le Bois Hellain</p>

A compter du 1er janvier 2012, le ramassage du tri sélectif est hebdomadaire : un camion à bennes bi-compartimentées ramasse à la fois votre poubelle ou sac d'ordures ménagères et votre poubelle ou sac de tri sélectif. **Merci de continuer votre effort de tri !**

(Évitez, SVP, de mettre des ordures ménagères dans les sacs jaunes du tri sélectif).



Pensez à sortir vos poubelles la veille du jour du ramassage.

La collecte des déchets n'est pas assurée les jours fériés, le décalage sera d'une journée.
(Par exemple, si le jour férié est un lundi, les communes du lundi seront collectées le mardi, celles du mardi, le mercredi, celles du mercredi le jeudi et celles du vendredi, le samedi.)

Je dépose dans ma poubelle d'ordures ménagères :



Les déchets alimentaires,
 Les emballages salis ou gras,
 Les petits tissus,
 Les couches-culottes, les mouchoirs en papier...



Les pots en plastique de crème fraîche, de yaourt, de beurre, les barquettes en plastique et en polystyrène.

Sont exclus de cette poubelle :

Les déchets de soins médicaux
 Les déchets verts, les piles, les batteries, le verre, les encombrants, déblais et gravats, l'huile de moteur, les déchets dangereux et toxiques, les électroménagers...

Je dépose dans mon sac jaune ou mon bac de tri sélectif :



Boîtes de conserve et métalliques,
 Les aérosols et les canettes,
 Bouteilles et flacons en plastique,
 Journaux, magazines, pubs, enveloppes, catalogues, annuaires...

Cartons pliés, cartonnettes et les briques alimentaires,
 Sacs et films plastique non souillés,
 Bouteilles plastique d'huile, flacons en plastique de mayonnaise et de ketchup.

Je ne dépose pas :

Les pots en plastique de crème fraîche, de yaourt, de beurre, les barquettes en plastique et en polystyrène, le verre et ce qui contient des restes...

Pour tous renseignements, veuillez contacter la **Communauté de Communes du Canton de Cormeilles** au **02.32.56.08.95** ou consulter notre site internet : **www.cormeilles.com**



La Déchetterie de Cormeilles est ouverte toute l'année sauf jours fériés, à tous les habitants du Canton de Cormeilles :



Période d'été du 16 mars au 14 novembre

Lundi/Mercredi/Vendredi de 14 h à 18 h
 Mardi/Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
 Samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h

Période d'hiver du 15 novembre au 15 mars

Lundi/Mercredi/Vendredi de 13 h à 17 h
 Mardi/Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
 Samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h